



**Convention de gestion  
conclue entre :  
La Commission scolaire  
des Portages-de-l'Outaouais  
et l'École Saint-Jean-Bosco  
pour l'année scolaire 2017-2018**

**Résolution : C.E. 03-10-008**

*Ensemble vers la réussite*

**Convention de gestion  
conclue entre  
la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais  
et l'École Saint-Jean-Bosco**

**Table des matières**

	Pages
<b><u>A. Les références au cadre légal et réglementaire</u></b>	3
<b><u>B. Le but de la convention</u></b>	3
<b><u>C. Le contexte particulier de l'établissement</u></b>	
<b><u>Analyse de situation</u></b>	4
<b><u>D. Buts fixés par la convention de partenariat</u></b>	5
<b><u>Objectif 1</u></b>	7
<b><u>Objectif 2</u></b>	8
<b><u>Objectif 3</u></b>	9
<b><u>Objectif 4</u></b>	10
<b><u>F. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'école</u></b>	11
<b><u>G. La durée de la convention</u></b>	11
<b><u>H. Les signataires</u></b>	

# Convention de gestion conclue entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'École Saint- Jean-Bosco

## A. Les références au cadre légal et réglementaire

La convention de gestion et de réussite éducative entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'École Saint-Jean-Bosco conclue dans le cadre des dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique et des règlements applicables à la Commission scolaire.

Pour cette convention entre la Commission scolaire et l'école, l'article 209,2 de la Loi sur l'instruction publique établit que :

La commission scolaire et le directeur conviennent annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre.

Un projet de la convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au conseil d'établissement après consultation du personnel de l'établissement.

La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

- Les modalités de la contribution de l'établissement;
- Les ressources que la commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
- Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;
- Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

La convention de gestion et de réussite éducative peut prévoir que les surplus de l'exercice financier précédent soient portés au crédit de l'établissement (art.96,24), dans le respect des règles budgétaire du Ministère et du cadre budgétaire de la Commission scolaire.

## **B. Le but de la convention**

En 2008, la Loi sur l'instruction publique a été modifiée et a instauré un nouveau mode de gouvernance qui vise à assurer la cohérence et la complémentarité entre les actions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des commissions scolaires et des établissements dans le respect de l'autonomie et des particularités de chaque commission scolaire et de la spécificité de chaque établissement. Ces modifications viennent formaliser et articuler davantage l'instauration d'une gestion axée sur les résultats dans le réseau d'éducation, avec l'objectif d'augmenter la persévérance et la réussite scolaire des élèves.

En août 2010, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a convenu d'une première convention de partenariat 2010 - 2013 avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Comme il est établi dans la Loi, la Commission scolaire et le Ministère ont convenu des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire.

La convention de partenariat de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a porté notamment sur :

- Les modalités de la contribution de la Commission scolaire à l'atteinte des cinq buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la ministre;
- Les principaux moyens que la Commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son plan stratégique;
- Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par celle-ci.

Pour faire suite à cette convention de partenariat, il appartient à la Commission scolaire de conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec la direction de chacun de ses établissements.

## **C. Le contexte particulier de l'établissement**

### **Analyse de situation**

L'École Saint-Jean-Bosco est une école offrant des services de scolarisation aux élèves du préscolaire et du primaire. Il s'agit d'une école qui a connu une croissance de sa clientèle depuis les cinq dernières années. La clientèle est composée d'enfants vivant dans le quartier autour de l'école (St-Jean-Bosco) et d'enfants venant du Manoir des Trembles. Elle accueille aussi trois groupes d'élèves avec des besoins particuliers. Nos élèves proviennent de milieux socio-économiques variés, notre indice de défavorisation est à 4.

Élèves, membres du personnel et les parents sont grandement satisfaits des services et de la qualité de l'éducation offerts à l'école. Le sentiment d'appartenance est très fort.

L'évolution de notre clientèle :

<u>Clientèle</u>	<u>08-09</u>	<u>09-10</u>	<u>10-11</u>	<u>11-12</u>	<u>12-13</u>	<u>13-14</u>	<u>14-15</u>	<u>15-16</u>
<u>préscolaire</u>	<u>59</u>	<u>60</u>	<u>63</u>	<u>63</u>	<u>62</u>	<u>92</u>	<u>75</u>	<u>61</u>
<u>primaire</u>	<u>281</u>	<u>287</u>	<u>326</u>	<u>355</u>	<u>336</u>	<u>366</u>	<u>390</u>	<u>337</u>
<u>Total</u>	<u>340</u>	<u>347</u>	<u>389</u>	<u>418</u>	<u>398</u>	<u>458</u>	<u>465</u>	<u>476</u>

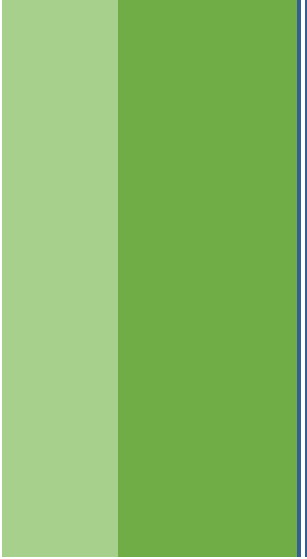
**En 16-17 : 60 préscolaire, 391 primaire TOTAL : 451 élèves.**

**En 2016-2017.....**

- 21% de notre clientèle parle une langue autre que le français à la maison.
- 20% de notre clientèle de nos classes régulières est considéré comme une clientèle présentant ou susceptible de présenter des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (ayant un PIA)
- 45% de nos élèves fréquentent quotidiennement le service de garde au moins deux périodes sur trois.
- 50% de nos élèves sont inscrits au service de dîneurs.
- 9% de nos élèves proviennent de d'autres secteurs.
- PEP au préscolaire
- Projet saine alimentation
- Code de vie révisé an 2
- Taux de réussite élevé au 1er et 2ième cycle.
- Trois classes spécialisées
- Projet fonderie / activité physique
- Offre abondante pour le parascolaire
- Club des leaders au 3<sup>ième</sup> cycle
- Service de garde impliqué et actif
- Club des infirmiers
- Nombre d'élèves au sdg : 210
- Personnel stable
- Nombre de plans d'intervention : 103
- Nombre d'élèves EHDAA : 40
- Brigade verte pour compostage

#### **D. Buts fixés par la convention de partenariat**

1. Augmenter à 81% le taux de diplomation et de qualification, avant l'âge de 20 ans, d'ici juin 2020;
2. Diminuer à 20% le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves inscrits en FGJ, d'ici juin 2020;
3. Diminuer à 30 % le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi les élèves inscrits en FGA, d'ici juin 2020;
4. Augmenter à 85% le taux de réussite à l'épreuve de lecture de fin de 2e cycle du primaire, d'ici juin 2020;

- 
5. Augmenter à 85% le taux de réussite à l'épreuve de lecture de fin de 3e cycle du primaire, d'ici juin 2020;
  6. Augmenter à 80% le taux de réussite à l'épreuve de lecture de 3e secondaire, d'ici juin 2020;
  7. Augmenter à 92% le taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 5e secondaire, d'ici juin 2020;
  8. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au niveau des parcours de formation axée sur l'emploi (de 45% à 50% en FMS et de 18% à 22% en FPT, d'ici 2017);
  9. Augmenter le taux d'élèves physiquement actifs;
  10. Augmenter le taux d'élèves éprouvant un sentiment de sécurité dans nos établissements (de 81% à 86% en 2017);
  11. Augmenter à 200 le nombre de nouveaux élèves, de 19 ans et moins, inscrits annuellement en formation professionnelle.

Objectif 1	Lien avec la convention de partenariat
<p><i>Augmenter les résultats au bilan de fin d'année en lecture au 3<sup>ième</sup> cycle.</i></p>	<p><i>Orientation 1 : Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.</i></p>
Cible	Indicateur
<p><i>Atteindre un taux de réussite de 88% au 3<sup>ième</sup> cycle.</i></p>	<p><i>Résultats obtenus au bilan de fin d'année.</i></p>
Constats	
<p><i>En 15-16, le 3<sup>ième</sup> cycle a obtenu un taux de réussite de 84,7%. Plusieurs élèves ont des plans d'intervention et sont en difficulté d'apprentissage; Quelques élèves sont arrivés en cours d'année et n'étaient pas à l'aise avec la langue française.</i></p>	
Moyens (ressources allouées par l'école)	
<p><i>1. : Projet de prévention au préscolaire avec l'équipe de la CS :</i>  <i>A. Sept. à jan : dépistage des élèves du préscolaire pouvant développer des difficultés d'apprentissage <u>par les titulaires</u>;</i>  <i>B. Dès octobre : <u>accompagnement par l'orthopédagogue de l'école pour travail au 2<sup>ième</sup> palier d'intervention</u>; 3x/semaine;</i>  <i>2. Soutien des enseignants par <u>l'enseignante ortho</u> pour le développement de la conscience phonologique et l'<u>appropriation de stratégies d'apprentissage en lecture</u>;</i>  <i>3. GB+ au premier cycle. Achat d'album de lecture (sont nivelés) pour chaque classe.</i>  <i>4. Utilisation de la trousse GB+ comme régulateur dans la planification de l'enseignement de la lecture au premier cycle;</i>  <i>5. Utilisation, avec le concours de l'enseignante-ortho, d'une procédure d'auto-correction en français (écriture) harmonisée à l'ensemble de l'école;</i>  <i>6. Lire et comprendre au 3<sup>ième</sup> cycle an 1.</i>  <i>7. Rencontre, à la fin de chaque étape, de la direction, de l'orthopédagogue et des titulaires, pour assurer un suivi aux résultats obtenus.</i></p>	
Utilisation de surplus budgétaires (10%)	
Ressources allouées à l'école (accompagnement souhaité)	
<p><i>Augmentation du temps des enseignants-ortho de 1.4 à 2 pour être en mesure de faire de la prévention et d'accompagner les élèves et les enseignants;</i>  <i>Ajout d'une aide supplémentaire au 2<sup>ième</sup> et au 3<sup>ième</sup> cycle (travail en sous-groupe) depuis mars 2017;</i>  <i>Communauté Lire et Comprendre an 2 prévue en 17-18</i>  <i>CAP à tous les niveaux en 17-18.</i></p>	

Objectif 2	Lien avec la convention de partenariat
<p><i>Augmenter les taux de réussite au jugement professionnel en français et maths pour les élèves du 3<sup>ème</sup> cycle en difficulté d'apprentissage.</i></p>	<p><i>Orientation 1 : Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.</i></p>
Cible	Indicateur
<p><i>Augmenter de 2% le taux de réussite au jugement professionnel.</i></p>	<p><i>Résultats aux bulletins.</i></p>
Constats	
<p><i>Le travail au 2<sup>ème</sup> palier d'intervention devient une pratique courante surtout au préscolaire et au 1<sup>er</sup> cycle; cela donne des résultats positifs dans la prévention; Tous les élèves avec des besoins ont l'aide technologique et le support de l'enseignante orthopédagogue; Avec le projet PEP nous avons la possibilité de cibler plus spécifiquement l'aide qu'on peut apporter aux élèves en difficulté.</i></p>	
Moyens (ressources allouées par l'école)	
<ol style="list-style-type: none"> <li><i>1. Utilisation, avec le concours de l'enseignante-ortho, d'une procédure d'auto-correction en français (écriture) harmonisée à l'ensemble de l'école;</i></li> <li><i>2. Bloc d'intervention ciblé en orthopédagogie.</i></li> <li><i>3. Maintien du décloisonnement au niveau des notions académiques particulières;</i></li> <li><i>4. Rencontre, à la fin de chaque étape, de la direction, de l'orthopédagogue et des enseignantes, pour assurer un suivi aux résultats obtenus;</i></li> <li><i>5. CAP en français au 2<sup>ème</sup> cycle et au 3<sup>ème</sup> cycle en 17-18.</i></li> <li><i>6. Accompagnement pour le 3<sup>e</sup> cycle avec une conseillère pédagogique pour Lire et Comprendre.</i></li> <li><i>7. Accompagnement des enseignants dans le suivi rigoureux des plans d'intervention;</i></li> <li><i>8. Dépistage au présco et premier cycle. CAP au préscolaire et au 1<sup>er</sup> cycle;</i></li> <li><i>9. Cap Prime en mathématiques au 2<sup>ème</sup> cycle an 4, et Prime an 1 au premier cycle en 17-18.</i></li> <li><i>10. Achat matériel : vélo stationnaire, coquilles anti-bruits, animaux lourds etc.</i></li> <li><i>11. Classes équipées avec les dictionnaires Euréka et dictionnaires électroniques.</i></li> <li><i>12. Tous les élèves ciblés ont un portable à leur disposition.</i></li> </ol>	
Utilisation de surplus budgétaires (10%)	
Empty space for budget surplus utilization	



## Ressources allouées à l'école (accompagnement souhaité)

*Augmentation du temps des enseignants-ortho de 1.4 à 2 pour être en mesure de faire de la prévention et d'accompagner les élèves et les enseignants;*

*Communauté d'apprentissage au préscolaire et 1<sup>er</sup> cycle. Prime au 2<sup>ième</sup> cycle et Lire et comprendre au 3<sup>ième</sup> cycle. PEP au préscolaire;*

*Aide individualisée pour les élèves à risque en 4<sup>ième</sup> année et au troisième cycle.*

*Libération ponctuelle d'une enseignante de 6<sup>ième</sup> année pour préparer les rencontres CAP au 3<sup>ième</sup> cycle en 17-18.*

***École Saint-Jean-Bosco***

***2017-2018***

<b>Objectif 3</b>	<b>Lien avec la convention de partenariat</b>
<i>Favoriser un environnement où l'élève se sent en sécurité.</i>	<i>Orientation 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.</i>
<b>Constats (Analyse de situation et priorités dégagées)</b>	
<i>Lors de la passation du SÉVI en avril 2016, voici les constats : -La cour de récréation reste l'endroit où le sentiment de sécurité est à travailler (77%); -La violence verbale est celle qui prédomine; -Dans l'ensemble, les élèves de notre école se sentent en sécurité.</i>	
<b>Sous-objectifs</b>	<b>Moyens</b>
<i>-Augmenter de 5% le sentiment de sécurité dans la cour d'école; -Diminuer la violence verbale à l'école.</i>	<i>-Plan de surveillance à jour; -Application du code de vie; -Caméras installées à l'extérieur; -Animation par l'AVSEC sur les thèmes de l'intimidation; -Enseignement explicite des comportements attendus; -Intervention immédiate de la direction et de la TES dans les manquements majeurs; -Ateliers d'habiletés sociales; -Défi du mois pour les comportements attendus.</i>
<i>-Augmenter la collaboration des parents dont leur enfant demande des interventions plus fréquentes.</i>	<i>-Rencontres avec les parents; -Accompagnement et recherche d'aide pour le parent; -Explication du code de vie; -Établissement d'un climat de confiance avec le parent.</i>
<i>-Augmenter l'implication de tous les adultes de l'école pour améliorer le sentiment de sécurité des élèves.</i>	<i>-Application du code de vie; -Renforcement de la surveillance active avec des interventions immédiates; -Modelage pour le respect, un bon langage, habiletés sociales etc.</i>
<b>Indicateurs</b>	
<i>-Proportion des élèves qui se sentent en sécurité; -Proportion des élèves qui ont subi de la violence verbale ou physique et indiquent que l'adulte a fait une action pour les aider.</i>	
<b>Ressources allouées par l'école; accompagnement souhaité; partenariat</b>	
<i>-Éducatrice engagée à toutes les récréations pour accompagner les élèves qui présentent des comportements agressifs ou violents; -Accompagnement en support aux enseignants en classe pour les élèves en trouble de comportement. -Ajout d'un TES école à temps plein.</i>	

Objectif 4	Lien avec la convention de partenariat
<i>Opérer un virage santé en matière de saine alimentation; augmenter le nombre d'élèves physiquement actifs.</i>	<i>Orientation 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements.</i>
Constats (Analyse de situation et priorités dégagées)	
<p><i>-46% des jeunes sont satisfaits de leur image corporelle;</i>  <i>-50% des jeunes mangent la quantité recommandée de fruits et de légumes (guide alimentaire);</i>  <i>-61% des jeunes ont consommé une portion et plus de boissons sucrées;</i>  <i>-6% des jeunes consomment du « fast-food » au moins trois fois par semaine;</i>  <i>-33% des jeunes respectent les recommandations en matière d'activité physique (27% de filles et 40% de garçons).</i></p>	
Sous-objectifs	Moyens
<i>Augmenter le taux de filles physiquement actives.</i>	<p><i>-fonderie; Parascolaire, ringuette pour les filles.</i>  <i>-club de course;</i>  <i>-TES formée sur l'image corporelle;</i>  <i>-Aux récréations, activité physique réservée aux filles.</i>  <i>-Participation au projet « les filles qui ont du chien ».</i></p>
<i>Sensibiliser le personnel et les parents à l'importance de valoriser la consommation d'aliments sains.</i>	<p><i>-Éducatrice du sdg et un enseignant d'éducation physique sont responsables de développer des activités de sensibilisation à une bonne alimentation et de saines habitudes de vie; thème envoyé à la maison chaque semaine.</i>  <i>-TES formée sur l'image corporelle;</i>  <i>-Formation avec la trousse des producteurs laitiers.</i>  <i>-Le service de garde ont eu une formation comment augmenter les heures d'activités physiques chez les élèves.</i></p>
Indicateurs	
<i>Données des élèves de 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> années en lien avec l'activité physique et l'alimentation des jeunes du Québec. (Fait par Proprel de l'université de Waterloo).</i>	
Ressources allouées par l'école; accompagnement souhaité; partenariat	
<p><i>-Offrir des ateliers sur la saine alimentation par le service de garde;</i>  <i>-Sensibiliser les élèves sur les effets néfastes sur la santé lorsqu'il y a consommation de boissons sucrées et/ou énergisantes;</i>  <i>-Inciter plus de jeunes à participer au club de course et aux activités parascolaires par le biais de leur enseignant et de leur éducateur au service de garde;</i>  <i>-Continuer les activités à la fonderie ( les élèves marchent pour y aller et font une heure d'activités physiques à la fonderie ) au moins une fois par mois et dans l'idéal 1 fois par</i></p>	

**cycle;**

**-Continuer le club de course;**

**-Poursuivre avec le CPES (comptoir de prêt d'équipement) pour tous les élèves de l'école;**

**-Revoir la plan pour la cour d'école (surtout l'hiver) pour permettre aux enfants de bouger et d'être encadrés dans les activités;**

**-Brigade verte : gestion des aliments/compostage.**

## **F. Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'école**

Le suivi, pour chacun des objectifs, s'effectuera lors de l'analyse des résultats, à la fin de chaque étape, par l'équipe-école.

La reddition de compte sera incorporée au rapport annuel présenté en fin d'année.

## **G. La durée de la convention**

Comme indiqué dans l'article 209.2 de la LIP, la commission scolaire et le directeur de chacun de ses établissements conviennent annuellement, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

## **H. Les signataires**

### **Pour l'École Saint-Jean-Bosco**

La directrice,

Madame Nadia Corneau

### **Pour la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais,**

Le directeur général,

Le directrice générale adjointe,

Monsieur Jean-Claude Bouchard

Madame Nadine Peterson